

Quartier de l'hôpital à Douvrain - Révision de la mobilité

La Ville consciente des difficultés de circulation dans votre quartier vous consulte au sujet de celui-ci. Une première réunion participative s'est tenue le jeudi 25 octobre dernier. Les personnes présentes ont été informées des aménagements projetés par le service Technique (Mobilité). Un avant-projet de plan leur a été présenté à propos duquel elles ont pu poser des questions et émettre des remarques.

Le processus participatif mis en place par la Ville doit permettre de s'accorder sur des aménagements de voiries qui visent à :

- Améliorer le stationnement,
- Garantir la sécurité de chacun,
- Assurer le bien-être du quartier

Les différentes étapes de ce processus sont les suivantes :

1. Révision de l'avant-projet en fonction des remarques émises et des contraintes techniques et légales
2. Projet corrigé soumis à l'inspecteur du transport pour remarques éventuelles et accord de principe
3. Pour chaque section (une section regroupant plusieurs rues du quartier) réalisation de pré-marquages au sol afin que les riverains et les utilisateurs des voiries puissent visualiser les aménagements proposés
4. Une semaine après les pré-marquages, réunion sur site par section afin de recueillir les commentaires des riverains
5. Sur base des commentaires recueillis, actualisation du projet et validation par l'inspection
6. Mise en place de la phase de test proprement dite (d'une durée de plus ou moins 6 mois)
 - a. Installation d'éléments légers temporaires visant à rendre concrètement compte de l'impact sur la mobilité
 - b. Possibilité pendant cette période de modifier certains aménagements si ceux-ci n'ont pas l'effet escompté ou dérangent certains riverains,...
7. Enquête riveraine
8. En fonction des résultats de l'enquête, réalisation des aménagements décidés :
 - a. Proposition d'inscription budgétaire d'un crédit relatif aux différents aménagements
 - b. Lancement de la procédure de marché public
 - c. Attribution : si offre correspond au cahier spécial des charges et dans le crédit budgétaire
 - d. Ordre de commencer les travaux
 - e. Réalisation des travaux

Ce processus peut sembler long mais il permet de prendre en considération les besoins et souhaits des riverains et de tenir compte des contraintes légales, financières et techniques que la Ville doit respecter.

La Ville souhaite travailler avec vous pour trouver une solution dans l'intérêt collectif.

Concrètement :

Afin de permettre à toutes les personnes intéressées d'avoir accès à l'avant-projet et d'émettre leurs remarques, nous vous invitons prendre connaissance du dossier au service Technique (Mobilité), Administration communale, rue de Chièvres, 17 à Tertre selon les modalités suivantes :

- semaine du 12/11 au 16/11 de 13h à 16h
- semaine du 19/11 au 23/11 de 9h à 12h30
- permanence le mardi 20/11 de 16h à 18h

Vous êtes également invités à envoyer vos remarques à l'adresse mail suivante : info@saint-ghislain.be ou sur Flucity

Les rues directement concernées sont les suivantes (voir plan en annexe) :

- Rue Chêne Hayette
- Rue d'Hautrage (de la rue L. Caty au pont du Chemin de fer)
- Rue du Temple (jusqu'au n° 55)
- Rue des Juifs (jusqu'à la rue R. Leclercq)
- Rue R. Leclercq
- Rue L. Caty (de la rue Chêne Hayette à la route de Wallonie)
- Rue du Coron

